

Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 3 septembre 2018
Nombre de membres 41
Présents : 22 – Pouvoirs 12
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 19/09/2018
et publication du 19/09/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 10 septembre à 18h00 heures, le conseil syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (22) :

Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER, Xavier GAYAT, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Béatrice PAVY-MORANCAIS, Annick PETIT, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (12) :

Jean-Paul BEAUDOUIN à Yveline LIMODIN, Gérard BLANCHET à Pierre BIHOREAU, Jean-Michel CHIQUET à Béatrice PAVY-MORANCAIS, Jean-Yves DENIS à Nicolas CHAUVIN, Roger FRESNEAU à Philippe LEGUET, Gilles GANGLOFF à Régis VALLIENNE, Jean-Pierre GUICHON à Claude JAUNAY, Christian JARIES à Laurent HUBERT, Didier LEGRAND à François BOUSSARD, Christophe LIBERT à Jean-Claude BOIZEAU, Carine MENAGE à Guy-Michel CHAUVEAU, Jacky VIRLOUVET à Jacque LAUZE.

M. Denis TURIN est arrivé à 18h45. Il n'a pas participé aux quatre premières délibérations : demande de subvention annuelle DRAC au titre du Pays d'art et d'histoire, désignation des représentants de la Communauté de communes Sud Sarthe au conseil syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Vallée du Loir.

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Président ; Sylviane DEHOMMEAU, Vice-Présidente.

Assistaient aussi à la réunion :

Laurence MANDIN, Delphine MASSART, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI.

D05_10_09_2018 : Choix du chef de fil pour porter l'adhésion au Web SIG départemental

Depuis début 2017, le Département de la Sarthe (CD72) et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (SPETR) Pays Vallée du Loir ont noué un partenariat expérimental afin de mutualiser des moyens techniques, financiers et des compétences en matière d'information géographique. Ce partenariat a permis de déployer un Web SIG à l'échelle de la Vallée du Loir.

L'urbanisme (en lien avec l'ADS) est la première thématique abordée très largement dans le cadre de ce SIG départemental, avec le développement de l'application cadastre-urbanisme.

Une première version de l'application sur les zones d'activité économique est actuellement en développement. Elle sera mise à disposition des chargé(e)s de mission économique du territoire à partir de la mi-septembre 2018.

L'expérimentation s'arrêtant au 30 septembre 2018, le dispositif de SIG départemental évolue et s'ouvre aux autres territoires sarthois à partir du 1^{er} octobre 2018, moyennant la mise en place d'une cotisation, qui ne sera effective qu'à compter du 1^{er} janvier 2019.

Si le CD72 supporte la montée en charge progressive du service et donc les coûts afférents, le coût pour le PETR Pays Vallée du Loir reste constant, quel que soit le nombre d'EPCI sarthois adhérent, et est de 6 639 € par an sur 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité des votants, de confier au PETR Pays Vallée du Loir la gestion de Web SIG départemental et d'autoriser le Président à signer avec le CD72 une convention pour 5 ans sur la base d'une cotisation annuelle de 6 639 €.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.